

Document de travail n° 97

Bilan des prélèvements obligatoires, édition 2025

L'amorce d'un nouveau choc fiscal ?

Ce document de travail a été réalisé par Olivier Redoulès

Rexecode

COMITÉ DE DIRECTION

Denis FERRAND, directeur général
Olivier REDOULÈS, directeur des études
Charles-Henri COLOMBIER, directeur de la conjoncture
Raphaël TROTIGNON, directeur du pôle énergie-climat

Michel DIDIER : Conseiller scientifique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Pierre GADONNEIX
Invités permanents - Présidents d'honneur : Jacques-Henri DAVID, Michel DIDIER
Vice-président : Michel CICUREL ; Trésorière : Laurence PEYRAUT
Administrateurs : Ghislaine BAILLY, Pierre-André de CHALENDAR, Christian DARGNAT, Xavier FONTANET, Olivier KLEIN, Hubert MONGON, Henri MOREL, Jérôme PELLETAN, Agnès PERRE, Garance PINEAU, Michel de ROSEN, Olivier SALLERON, Samuel TUAL, Xavier URSAT, Arnaud VAISSIÉ, Amaury de WARENGHIEN

Centre de Recherche pour l'Expansion de l'Economie et le Développement des Entreprises

Rexecode : association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siret : 784 361 164 00048 - APE 9412Z
Siège social : 24 place du Général Catroux - 75017 PARIS - Tél. (33) 01 53 89 20 89 - www.rexecode.fr

Bilan des prélèvements obligatoires

Synthèse	5
1. Introduction	7
2. La politique des prélèvements obligatoires depuis 2010.	9
2.1. Méthodologie et données.	10
2.2. Totaux annuels des mesures nouvelles de prélèvements obligatoires en euros courants.	10
2.3. Totaux annuels et cumuls des mesures nouvelles de prélèvements en points de PIB	12
3. L'évolution du positionnement de la France par rapport à ses voisins européens depuis 2010	17
3.1. L'évolution du total des prélèvements obligatoires en comparaison européenne	17
3.2. L'évolution et le niveau des prélèvements par assiettes d'imposition	19
3.3. L'évolution et le niveau des prélèvements par secteurs institutionnels	20
3.4. L'évolution et le niveau des prélèvements et des aides sur les entreprises	22
3.5. L'évolution des prélèvements nets d'exploitation de quelques branches d'activité.	23
4. Conclusion : une résorption partielle et interrompue de l'écart de prélèvements entre la France et ses voisins	25

Annexe

<i>Totaux annuels et cumuls des mesures nouvelles de prélèvements en euros constants</i> ...	27
--	----

Bilan des prélèvements obligatoires

Bilan des prélèvements obligatoires

Synthèse

2025 marque le retour d'une politique de hausses des prélèvements obligatoires, après près de dix années de résorption partielle du précédent choc fiscal. La hausse de prélèvements de 2025, pour un montant de 21 Md€, est supportée pour deux-tiers par les entreprises et pour un tiers par les ménages. Ce montant représente 0,7 point de PIB, soit un effort inférieur néanmoins à celui appliqué en 2011, qui constituait la première étape d'une vague de hausses de prélèvements obligatoires de près de 3,5 points de PIB en cumulé de 2011 à 2013.

Mais le nouveau choc fiscal qui se dessine, dans un contexte de finances publiques dégradées, part d'un niveau plus élevé qu'au début des années 2010. En effet, les mesures nouvelles de prélèvements, à la hausse comme à la baisse, mises en œuvre de 2011 à 2025, représentent une hausse d'environ 1,7 point de PIB, en cumulé, soit plus de 50 Md€ de 2025. Le taux des prélèvements obligatoires serait quant à lui supérieur en 2025 de 2,2 points de PIB à ce qu'il était en 2010.

La France a moins augmenté ses prélèvements obligatoires que les autres pays européens depuis 2010, mais son taux de prélèvements obligatoires est resté plus important. En 2023, il était supérieur en France de 4,8 points de PIB à celui de la moyenne des pays de l'UE à 27, et de 4,2 points de PIB à celui de ses proches voisins (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Pays-Bas). Par rapport à ces derniers, la France prélève 2,5 points de PIB supplémentaires sur le travail, 0,7 point de PIB supplémentaire sur la consommation et 1,1 point de PIB supplémentaire sur le capital. Plus de la moitié de l'écart de prélèvements est entre la France et ses voisins est supporté par les entreprises, ce qui pénalise leur compétitivité. Enfin, rapportés à leur valeur ajoutée, les prélèvements sur les entreprises représentent en France 5,1 points de plus que chez ses voisins en 2023 (et 4,4 points de plus après déduction des aides et subventions).

La hausse des prélèvements en 2025 interrompt l'alignement amorcé et encore partiel de la France sur les autres pays européens. Le retard de compétitivité et d'attractivité de la France devrait donc persister, et pourrait même s'aggraver si les autres pays décident d'engager des mesures de soutien à la compétitivité, à l'image des annonces récentes du Gouvernement allemand qui engage des dispositifs d'incitation à l'investissement productif au moyen notamment de mesures d'amortissement accéléré des dépenses en équipements.

1. Introduction¹

L'année 2025 marque une hausse d'environ 21 Md€ des prélèvements obligatoires, après une première hausse de 4 Md€ en 2024, celle-ci venant interrompre près de dix années de résorption partielle de la surfiscalité initiale relativement à la situation relevée dans les pays européens comparables à la France.

La présente étude a pour objet de replacer cette nouvelle orientation de la politique des prélèvements obligatoires dans l'historique des mesures de prélèvements depuis 2010, date du début du choc fiscal qui avait précédé puis accompagné la crise des dettes souveraines européennes.

Dans un premier temps, Rexecode actualise et prolonge le « compteur fiscal » qu'il avait tenu à jour jusqu'en 2018² : il s'agit du relevé année après année des montants des mesures nouvelles de prélèvements obligatoires mises en œuvre par le décideur public, national ou local (on désigne par mesure nouvelle toute évolution des prélèvements du fait du législateur, voir *infra*). Le champ des prélèvements obligatoires comptabilisés inclut les taxes sur les produits comme la TVA et la TICPE, les impôts locaux, les autres impôts de production, les cotisations sociales patronales et salariales, les impôts sur le revenu des ménages et sur celui des sociétés, la fiscalité des donations et des successions, etc.

Le cumul année après année de ces montants permet d'appréhender l'incidence globale de la politique de prélèvements : ainsi, les baisses de prélèvements engagées après 2015 n'ont pas totalement compensé les hausses intervenues durant le choc fiscal des années 2011 à 2013.

L'analyse des politiques de prélèvements est complétée par un bilan des évolutions des agrégats de prélèvements, en comparaison européenne et par grands secteurs économiques. Globalement, entre 2010 et 2023, la France a moins augmenté ses prélèvements obligatoires, rapportés au PIB, que les autres pays européens, mais elle continue à afficher un taux de prélèvement bien plus élevé que les autres pays.

¹ L'auteur remercie Marie-Pascale Antoni, Serge Catoire, Michel Didier, Éric Dubois, Nicolas End, Denis Ferrand et Alexandre Jagot pour leur relecture attentive et leurs remarques. Les éventuelles erreurs sont de la seule responsabilité de l'auteur.

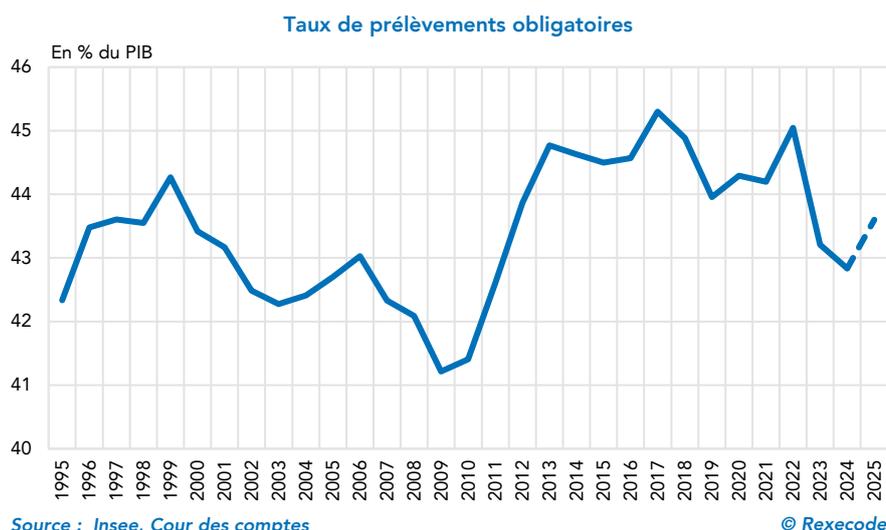
² Voir le dernier compteur fiscal de Rexecode sur cette page : <https://www.rexecode.fr/competitivite-croissance/a-noter/compteur-fiscal-2011-2018-l-amorce-d-une-baisse-pour-les-menages>

2. La politique des prélèvements obligatoires depuis 2010

La politique de prélèvements obligatoires procède des choix du décideur public de modifier, dans le sens de la hausse ou dans celui de la baisse, le montant global des prélèvements obligatoires, qui sont des sommes monétaires prélevées sur les acteurs économiques, ménages et entreprises. Il peut s'agir de changements de taux, de barème ou d'assiette, ou encore de modifications des dispositifs de réduction et de crédit d'impôts. Elle est l'une des deux composantes de l'évolution des prélèvements obligatoires : celle-ci dépend aussi de la croissance « spontanée » des prélèvements, qui reflète la dynamique des assiettes fiscales provenant de tous les facteurs indépendants du législateur (évolutions économiques, décisions des contribuables, etc.).

La politique de prélèvements contribue donc à l'évolution du taux de prélèvements obligatoires (voir graphique ci-dessous) : la forte hausse de ce dernier entre 2010 et 2013 (+3,4 points de PIB, de 41,4 % à 44,8 % du PIB) et sa baisse graduelle, ponctuée de fluctuations, entre 2013 et 2025 (où il s'établirait à 43,6 % du PIB). Sous l'effet combiné des mesures politiques et de la dynamique des assiettes, le taux de prélèvements obligatoires a augmenté de 2,2 points de PIB entre 2010 et 2025.

2010 est pris comme point de départ de l'analyse dans cette étude parce qu'il marque le dernier point bas du taux de prélèvements obligatoires, après la crise financière de 2008-2009 et avant la consolidation budgétaire qui a suivi.



2.1. Méthodologie et données

Le terme de « mesure nouvelle » désigne tout changement législatif ou réglementaire ayant une incidence sur les prélèvements obligatoires, dans leur champ le plus large (en incluant notamment les cotisations sociales et les impôts locaux). Les montants de mesures nouvelles figurent dans les documents budgétaires publiés chaque année par le Gouvernement (rapport économique social et financier annexé à chaque projet de lois de finances). Nous avons donc recensé l'ensemble des mesures et montants indiqués rétrospectivement (chiffre de l'année N figurant dans le document budgétaire pour l'année N+2) dans ces documents, année par année, et les avons ventilés entre ménages et entreprises en fonction de leur nature. L'ensemble forme une base de données de plus de 700 « mesures nouvelles » qui ont affecté les prélèvements acquittés par les ménages ou les entreprises depuis 2010 (nous avons exclu les mesures dites de périmètre de notre décompte, même si celle-ci affectent le taux de prélèvements obligatoires).

Les totaux annuels des « mesures nouvelles » indiquent l'impact brut des politiques du Gouvernement sur les prélèvements acquittés par les ménages et les entreprises. Ils renseignent sur l'impulsion donnée à l'économie par les choix des pouvoirs publics. Cette impulsion fiscale constitue en elle-même une politique publique, même si ses effets pour l'économie dépendent aussi de la nature précise des mesures de prélèvement. Par ailleurs, les effets des mesures de prélèvements prennent place dans un ensemble plus large de politiques publiques (certaines étant financées par les prélèvements en question), qui ne sont pas étudiées ici.

Les mesures nouvelles n'incluent pas certaines évolutions de la fiscalité, parfois importantes, mais qui ne résultent pas de changements législatifs ou réglementaires. C'est le cas par exemple de la fiscalité appliquée sur les entreprises pharmaceutiques, sous forme de remises obligatoires sur les prix des médicaments. Son augmentation de 9,4 Md€ entre 2010 et 2024, soit 0,3 point de PIB, n'est pas comptabilisée dans la catégorie des mesures nouvelles. De même, les recettes de quotas carbone ont augmenté de 2,1 Md€ depuis 2013, sans que cette hausse ne soit comptée comme une mesure nouvelle, car elle découle principalement de la hausse du prix du carbone.

2.2. Totaux annuels des mesures nouvelles de prélèvements obligatoires en euros courants

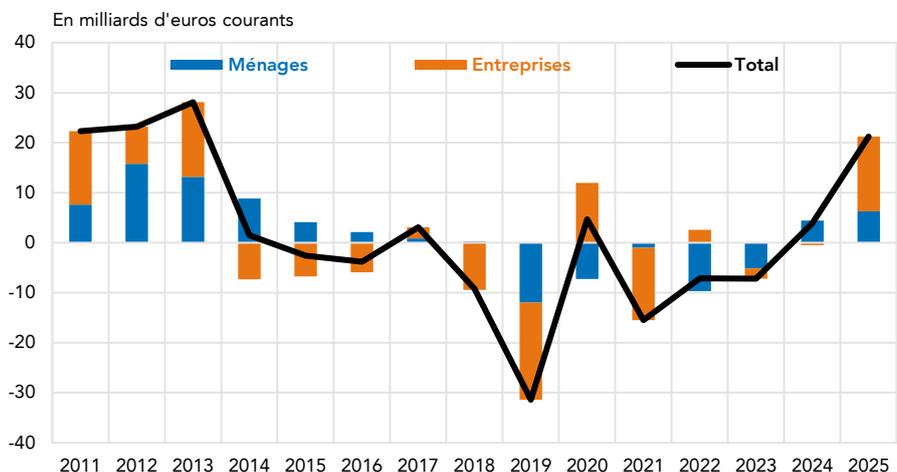
Depuis 2010, quatre grandes orientations politiques apparaissent en matière de prélèvements obligatoires (voir graphique et tableau ci-dessous) :

- **De 2011 à 2013, un alourdissement des prélèvements** portant à la fois sur les ménages et les entreprises, trois années de suite, pour un montant cumulé de 74 Md€ courants sur les trois années. Une partie du choc fiscal correspond au retrait des mesures de relance mises en place au sortir de la

crise financière. L'année 2011 avait constitué un tournant, coïncidant avec la sortie progressive de la crise financière de 2007-08 et préalablement à la crise des finances publiques européennes, c'est la raison pour laquelle nous faisons démarrer notre analyse à l'année 2010.

- **De 2014 à 2017, une relative stabilité globale, avec une baisse globale des prélèvements, de 2 Md€ sur les quatre années.** Cette relative stabilité masque une rotation des prélèvements, avec des baisses régulières de prélèvements pour les entreprises (sous l'effet des mesures issues du rapport Gallois puis du Pacte de responsabilité), contrebalancées par des hausses de fiscalité supportées par les ménages.
- **De 2018 à 2023, plusieurs baisses successives des prélèvements sur les ménages et les entreprises,** pour un montant cumulé de -66 Md€ courants sur les six années ; ces baisses sont d'abord intervenues dans le cadre de la mise en œuvre du programme présidentiel (baisse de la taxe d'habitation, suppression de l'impôt sur la fortune (ISF), et création de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU), transformation du CICE en baisse de cotisations). Sont venues s'ajouter les mesures prises en réponse à la crise des « Gilets jaunes » en 2018 (baisse du taux de l'impôt sur le revenu, prime de partage de la valeur), puis les mesures temporaires en réponse à la crise sanitaire, et les mesures permanentes du plan de relance (notamment les baisses d'impôts de production). Enfin, la réponse à la crise énergétique a mis en œuvre plusieurs mesures fiscales (« bouclier tarifaire », taxes sur les énergéticiens) et le programme présidentiel de 2022 comptait plusieurs baisses (dont notamment la suppression de la redevance de l'audiovisuel public et celle de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), l'ensemble conduisant à des nouvelles baisses en 2022 et 2023.
- **En 2024 et 2025, une hausse des prélèvements sur les ménages et sur les entreprises,** pour un montant cumulé de 25 Md€ courants sur les deux années, qui inclut notamment le retrait du bouclier sanitaire, une contribution exceptionnelle sur l'impôt sur le revenu des ménages, une surtaxe de l'impôt sur les sociétés, et une hausse des cotisations patronales (baisse des allègements généraux).

Montants annuels des mesures nouvelles de prélèvements obligatoires



Source : RPO de 2013, RESF de 2014 à 2025, Cour des Comptes, calculs Rexecode © Rexecode

Montants annuels de mesures nouvelles de prélèvements obligatoires, en milliards d'euros courants

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ménages	7,6	15,8	13,2	8,8	4,1	2,1	0,9	0,2	-12,0	-7,3	-1,0	-9,7	-5,1	4,4	6,3
Entreprises	14,7	7,4	15,0	-7,3	-6,7	-5,9	2,3	-9,4	-19,4	12,0	-14,5	2,6	-2,1	-0,5	14,9
Total	22,3	23,2	28,1	1,5	-2,6	-3,8	3,1	-9,2	-31,4	4,7	-15,5	-7,1	-7,2	3,9	21,2

Source : calculs Rexecode à partir du rapport sur les prélèvements obligatoires (RPO) de 2013, des rapports économiques sociaux et financiers (RESF) de 2014 à 2025 et du rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques de la Cour des comptes pour 2025.

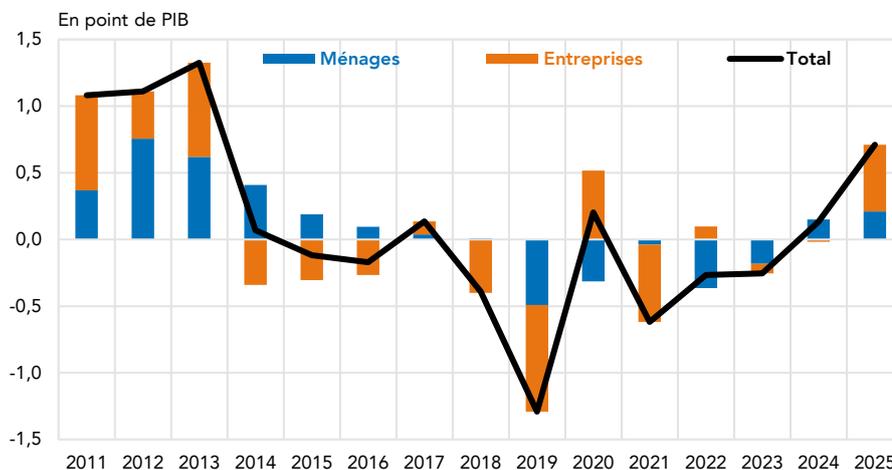
2.3. Totaux annuels et cumuls des mesures nouvelles de prélèvements en points de PIB

L'analyse des montants des mesures nouvelles en euros courants gagne à être complétée d'une analyse en points de PIB, afin de tenir compte de l'évolution de la taille de l'économie depuis quinze ans³. En effet, le PIB en volume en 2025 est 18 % plus élevé que celui de 2010.

Exprimé en points de PIB, le quantum de hausses de prélèvements en 2025 est inférieur à celui de 2011 (0,7 point de PIB en 2025 contre 1,1 en 2011), ainsi qu'à celui de 2012 (1,2 point de PIB) et 2013 (1,3 point de PIB).

³ Une analyse en euros constants de 2025 est proposée en annexe, pour tenir compte de la seule évolution des prix. Les conclusions de l'analyse ci-dessus ne s'en trouvent pas fondamentalement modifiées, même si les montants des mesures passées, hausses comme baisses, sont réévalués à la hausse une fois exprimés en euros de 2025, sous l'effet mécanique de l'inflation

Montants annuels des mesures nouvelles de prélèvements obligatoires



Source : RPO de 2013, RESF de 2014 à 2025, Cour des Comptes, Insee, © Rexecode calculs Rexecode

Montants annuels de mesures nouvelles de prélèvements obligatoires, en point de PIB

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ménages	0,4	0,8	0,6	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	-0,5	-0,3	0,0	-0,4	-0,2	0,2	0,2
Entreprises	0,7	0,4	0,7	-0,3	-0,3	-0,3	0,1	-0,4	-0,8	0,5	-0,6	0,1	-0,1	0,0	0,5
Total	1,1	1,1	1,3	0,1	-0,1	-0,2	0,1	-0,4	-1,3	0,2	-0,6	-0,3	-0,3	0,1	0,7

Source : calculs Rexecode à partir du rapport sur les prélèvements obligatoires (RPO) de 2013, des rapports économiques sociaux et financiers (RESF) de 2014 à 2025 et du rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques de la Cour des comptes pour 2025.

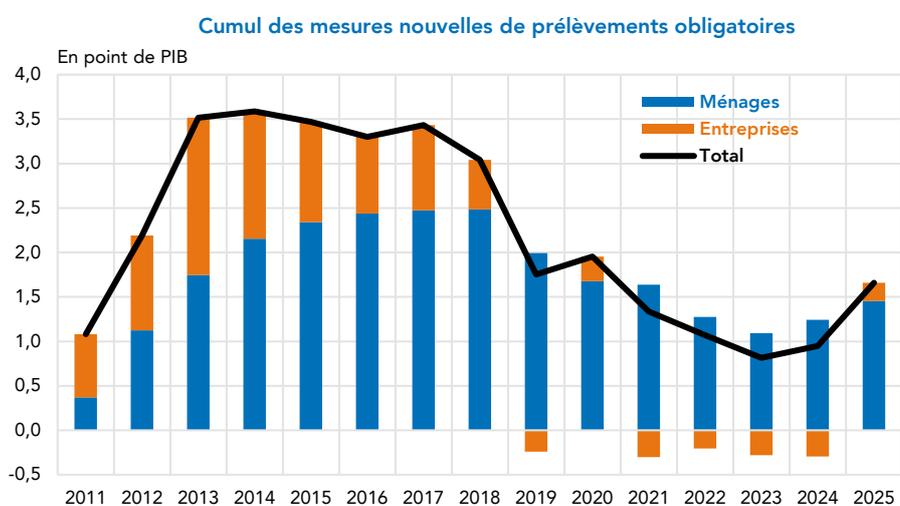
Le cumul des montants de mesures nouvelles exprimés en points de PIB (voir tableau et graphique ci-dessus) permet aussi de prendre en compte les effets de la croissance de l'assiette des prélèvements, pour laquelle le PIB fournit une bonne approximation⁴. **En 2025, les effets cumulés des mesures nouvelles depuis 2010 s'élèvent ainsi à 1,7 point de PIB.** L'alourdissement de la fiscalité depuis 15 ans est principalement porté par les ménages (+1,5 point de PIB), même s'il concerne aussi les entreprises (+0,2 point de PIB).

Le choc fiscal du début des années 2010 a généré environ 3,5 points de PIB de prélèvements supplémentaires, montant maintenu quasiment inchangé jusqu'en 2017. Ces prélèvements ont d'abord été portés majoritairement par les entreprises (jusqu'en 2013), puis ont été graduellement basculés vers les ménages à la suite du rapport Gallois et du Pacte de responsabilité. Les

⁴ L'élasticité moyenne des prélèvements au PIB est estimée, en moyenne de long terme, autour de 1. Voir Éric Dubois, *L'élasticité des prélèvements obligatoires au PIB : définition, interprétation et limites*, Note méthodologique n°2023-01 du Secrétariat permanent du HCFP, Février 2023.

baisses de prélèvements de 2015 et 2023, pour un total de 2,6 points de PIB, n'ont pas suffi à complètement résorber les hausses du début des années 2010. Elles ont temporairement procuré un gain net pour les entreprises, de l'ordre de 0,3 point de PIB par rapport à 2010, jusqu'en 2024, gain qui a été effacé en 2025.

Les nouvelles hausses de prélèvements intervenues depuis 2024, et notamment en 2025, pour un total de l'ordre de 0,8 point de PIB, effacent un tiers des baisses réalisées depuis 2017.



Source : RPO de 2013, RESF de 2014 à 2025, Cour des Comptes, Insee, calculs Rexecode

© Rexecode

Cumul des montants annuels de mesures nouvelles de prélèvements obligatoires, en point de PIB

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ménages	0,4	1,1	1,7	2,2	2,3	2,4	2,5	2,5	2,0	1,7	1,6	1,3	1,1	1,2	1,5
Entreprises	0,7	1,1	1,8	1,4	1,1	0,9	1,0	0,6	-0,2	0,3	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3	0,2
Total	1,1	2,2	3,5	3,6	3,5	3,3	3,4	3,0	1,8	2,0	1,3	1,1	0,8	0,9	1,7

Source : calculs Rexecode à partir du rapport sur les prélèvements obligatoires (RPO) de 2013, des rapports économiques sociaux et financiers (RESF) de 2014 à 2025 et du rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques de la Cour des comptes pour 2025.

Le cumul des mesures nouvelles depuis 2010, qui représente environ 1,7 point de PIB, est inférieur à l'évolution du taux de prélèvements obligatoires, de 2,2 points sur la même période⁵. Les deux métriques indiquent que le choc fiscal du début des années 2010, qui a représenté environ 3,5 points de PIB, n'a été qu'en partie résorbé par les mesures de baisses intervenues à partir de 2015.

⁵ L'écart provient pour partie des mesures de périmètre, notamment la création de France compétences et l'intégration de ses recettes dans le champ des prélèvements obligatoires, ainsi que la requalification d'Action Logement en administration publique. Vient s'y ajouter l'effet de la dynamique des assiettes fiscales, qui d'une année sur l'autre n'évoluent pas nécessairement comme le PIB nominal.

3. L'évolution du positionnement de la France par rapport à ses voisins européens depuis 2010

L'évolution des montants de prélèvements appliqués aux ménages et aux entreprises peut s'apprécier par comparaison avec d'autres pays européens. Se comparer, en niveau comme en évolution, avec des pays situés à des stades de développement économique et social proches de celui de la France permet de mieux appréhender nos singularités. Cette analyse comparative est d'autant plus utile que nos partenaires européens sont aussi nos premiers concurrents pour exporter ou attirer des investissements et des talents.

Dans l'analyse qui suit, nous nous appuyons principalement sur deux sources de données :

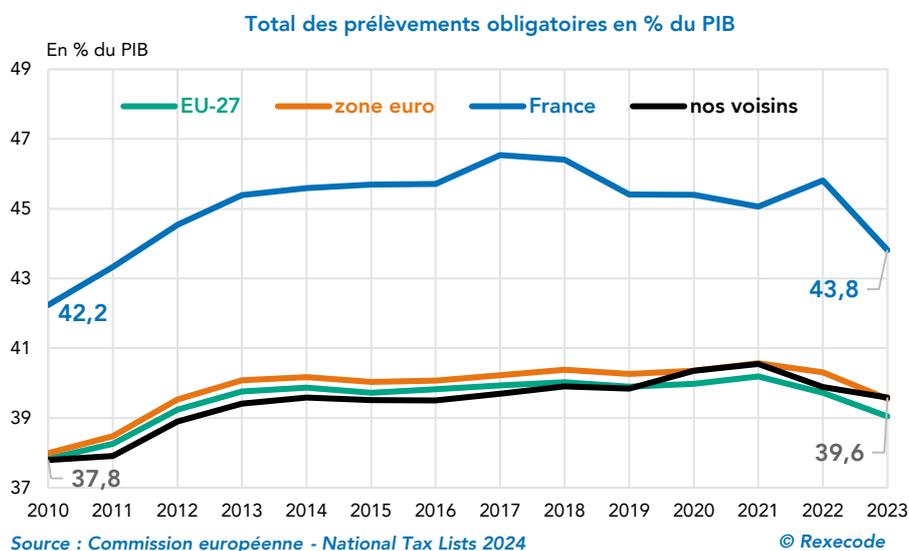
- les données de la Commission européenne, rassemblées dans les *National Tax Lists* : elles offrent une base de comparaison à la fois précise, exhaustive et détaillée des prélèvements appliqués dans chaque pays ;
- les données de comptabilité nationale des pays mises à dispositions par Eurostat.

Nous comparons la France à trois situations moyennes : celle de l'Union européenne à 27, celle de la zone euro, et celle de nos proches voisins : l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas. Les données disponibles les plus récentes étant celles de 2023, l'analyse portera sur la comparaison des situations de cette année ainsi que sur les évolutions entre 2010 et 2023. Elle ne prendra donc pas en compte le nouveau tournant fiscal à la hausse adopté en France à partir de 2024.

3.1. L'évolution du total des prélèvements obligatoires en comparaison européenne

Le taux de prélèvements obligatoires de la France indiqué dans les *National Tax Lists* de la Commission européenne, de 43,8 % de PIB en 2023⁶, surplombe de plusieurs points le taux moyen de l'UE-27, celui de la zone euro ainsi que celui de nos voisins (voir graphique et tableau ci-dessous).

⁶ Du fait de définitions légèrement différentes, cette valeur publiée par la Commission européenne diffère quelque peu du taux de prélèvements publié par l'Insee ; nous le retenons ici pour effectuer les comparaisons internationales.



Entre 2010 et 2023, l'écart de taux de prélèvements entre la France et l'UE à 27 s'est accru de 0,4 point de PIB, il est resté stable avec la zone euro et a reculé de 0,2 point avec nos voisins. Ces mouvements limités tendent plutôt à confirmer le positionnement relatif de la France par rapport aux autres pays européens.

Ecart de taux de prélèvement de la France aux autres pays européens et évolution (en points de PIB)

Ecart de la France à...	2010	2023	Variation entre 2010 et 2023
EU-27	4,4	4,8	0,4
Zone euro	4,3	4,3	0,0
Nos voisins	4,4	4,2	-0,2

Source : Commission européenne, National Tax Lists 2024

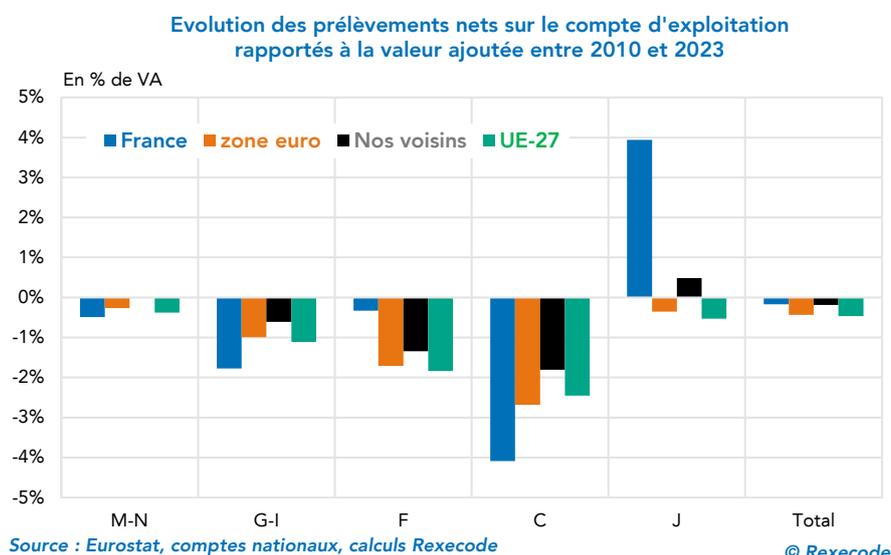
Note de lecture : en 2010, le taux de prélèvements de la France était supérieur de 4,4 points de PIB à celui de la moyenne de l'UE-27, et de 4,8 points en 2023, soit une hausse de 0,4 point du surcroît de prélèvements de la France par rapport à la moyenne de l'UE-27.

La comparaison des évolutions de taux de prélèvements obligatoires entre pays est par nature complexe à appréhender : si elle reflète les choix politiques opérés par les Gouvernements respectifs des pays, elle est aussi affectée par les différences de dynamiques économiques, à la fois structurelles et conjoncturelles. L'interprétation des évolutions respectives nécessiterait une distinction des politiques de prélèvements de chaque pays et des évolutions macroéconomiques qui n'est pas réalisée dans la présente étude, celle-ci se limitant à une analyse purement descriptive de ces évolutions.

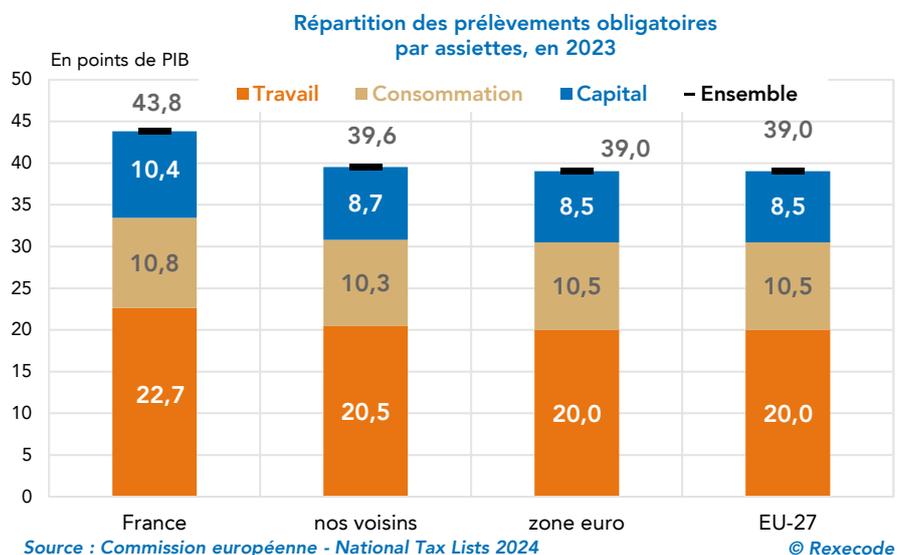
3.2. L'évolution et le niveau des prélèvements par assiettes d'imposition

Entre 2010 et 2023, le taux de prélèvements obligatoires a crû en France dans les mêmes proportions que dans le cas de la moyenne de la zone euro (+1,6 point de PIB), un peu moins que dans le cas des pays voisins (+1,8 point) mais davantage que relativement à la moyenne de l'UE à 27.

L'évolution des prélèvements par nature montre des différences plus marquées : la France se distingue par un accroissement plus marqué de l'imposition sur le travail et la consommation, alors que les autres pays ont davantage accru les prélèvements sur le capital.



Au terme de ces évolutions, la France conserve un niveau de prélèvements plus élevé à la fois sur le travail, la consommation et le capital. Par rapport à nos proches voisins, la France prélève 2,5 points de PIB supplémentaires sur le travail, 0,7 point de PIB supplémentaire sur la consommation et 1,1 point de PIB supplémentaire sur le capital.

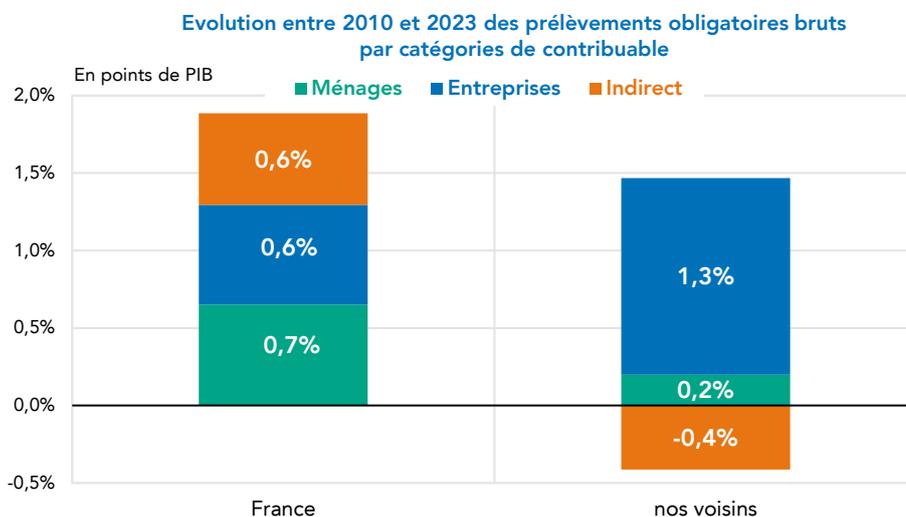


3.3. L'évolution et le niveau des prélèvements par secteurs institutionnels

Les données de comptabilité nationale mises à disposition par Eurostat offrent une perspective complémentaire en permettant de distinguer les prélèvements obligatoires acquittés par les ménages, ceux acquittés par les entreprises⁷, et les prélèvements indirects.

Entre 2010 et 2023, la France a vu ses prélèvements augmenter de manière à peu près équivalente, en points de PIB, dans ces trois catégories de prélèvements. Chez nos voisins, la part des prélèvements acquittés par les entreprises a crû davantage, alors que les prélèvements sur les ménages ont moins augmenté et les prélèvements indirects ont diminué.

⁷ Dans ce paragraphe, nous incluons dans les entreprises les sociétés financières et les sociétés non financières.

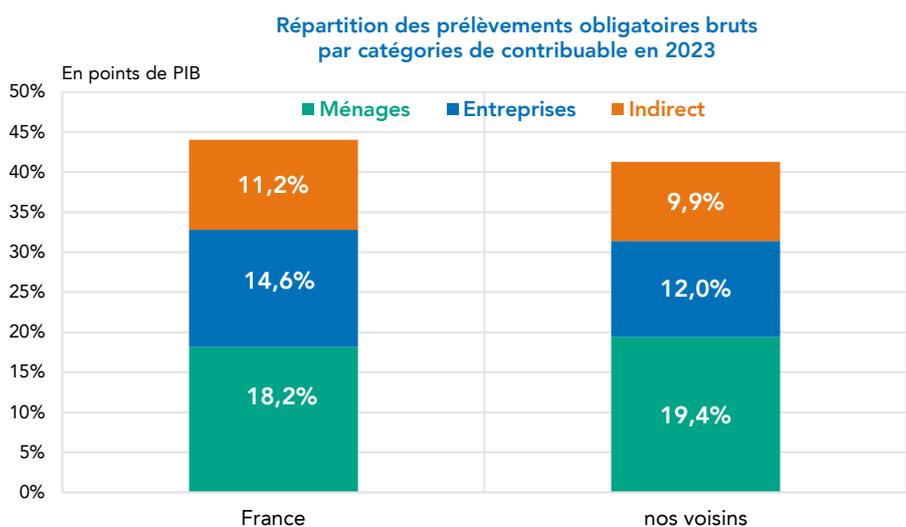


Source : Eurostat - comptes nationaux

© Rexecode

Note : pour ces variables économiques, nous ne disposons pas des agrégats zone euro et UE-27, contrairement aux données de fiscalité issues des *National Tax Lists*, et nous comparons la France uniquement avec la moyenne des pays voisins.

Au terme de ces évolutions, le poids des prélèvements acquittés par les entreprises demeure plus élevé en France, d'environ 2,6 points de PIB. Les prélèvements indirects, qui incluent notamment la TVA, mais aussi les taxes sur les produits énergétiques, ont aussi plus élevés en France, d'environ 1,3 point de PIB. A l'inverse, les prélèvements directs appliqués aux ménages sont moins élevés en France que chez nos voisins, de 1,2 point de PIB.



Source : Eurostat - comptes nationaux

© Rexecode

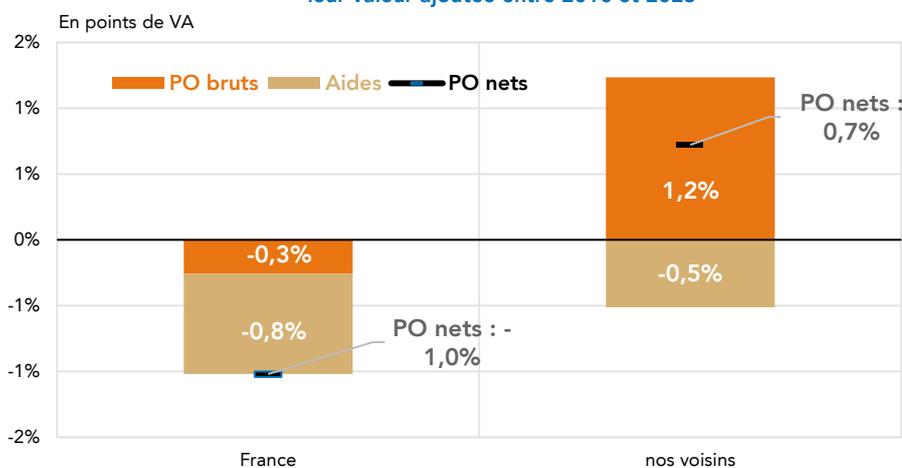
Note : pour ces variables économiques, nous ne disposons pas des agrégats zone euro et UE-27, contrairement aux données de fiscalité issues des *National Tax Lists*, et nous comparons la France uniquement avec la moyenne des pays voisins.

3.4. L'évolution et le niveau des prélèvements et des aides sur les entreprises

Les données de comptabilité nationale mises à disposition par Eurostat permettent également d'apprécier l'évolution et le niveau des prélèvements nets des aides et subventions sur les entreprises. Compte tenu des spécificités des entreprises du secteur financier, nous concentrons ici l'analyse sur le champ des sociétés non financières et nous rapportons les prélèvements et les aides à la valeur ajoutée brute générée par celles-ci.

Entre 2010 et 2023, les prélèvements acquittés par les sociétés non financières ont diminué de 0,3 point de valeur ajoutée en France, et les aides et subventions ont augmenté de 0,8 point, soit une baisse des prélèvements nets de 1,1 point de valeur ajoutée brute. Chez nos voisins, les prélèvements ont augmenté de 1,2 point et les aides de 0,5 point, soit une hausse des prélèvements nets de 0,7 point. Le différentiel total s'élève donc à 1,8 point de baisse relative des prélèvements nets sur les entreprises en faveur de la France.

Evolution du poids des prélèvements sur les entreprises (SNF) rapporté à leur valeur ajoutée entre 2010 et 2023



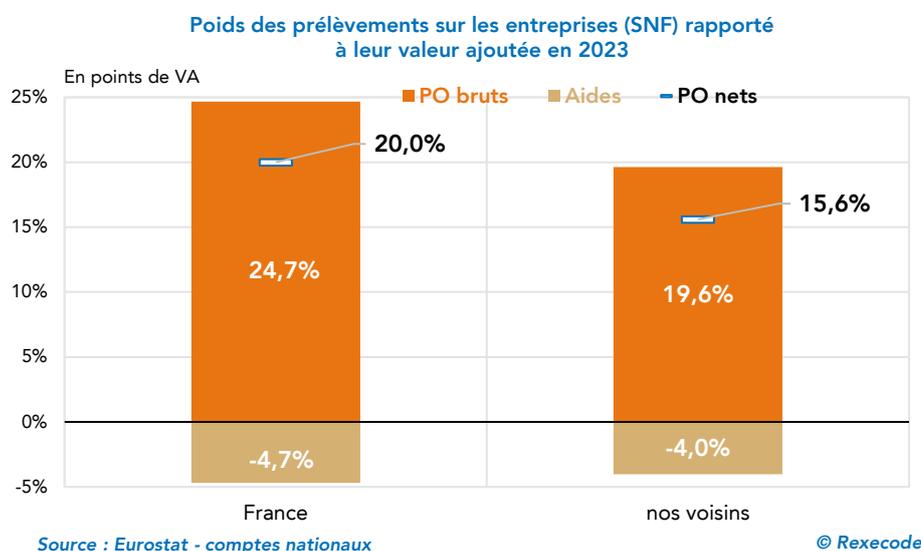
Source : Eurostat - comptes nationaux

© Rexecode

Note : pour ces variables économiques, nous ne disposons pas des agrégats zone euro et UE-27, contrairement aux données de fiscalité issues des *National Tax Lists*, et nous comparons la France uniquement avec la moyenne des pays voisins.

Cette évolution favorable aux entreprises françaises, qui résulte à la fois des mesures nouvelles mises en œuvre et de l'évolution spontanée des assiettes fiscales, réduit partiellement l'écart de prélèvement entre la France et ses voisins européens, sans l'annuler.

Ainsi, en 2023, les prélèvements nets acquittés par les sociétés non financières en France représentaient 20 % de leur valeur ajoutée, contre 15,6 % chez nos voisins, soit un écart de 4,4 points de valeur ajoutée brute.



Note : pour ces variables économiques, nous ne disposons pas des agrégats zone euro et UE-27, contrairement aux données de fiscalité issues des *National Tax Lists*, et nous comparons la France uniquement avec la moyenne des pays voisins.

3.5. L'évolution des prélèvements nets d'exploitation de quelques branches d'activité

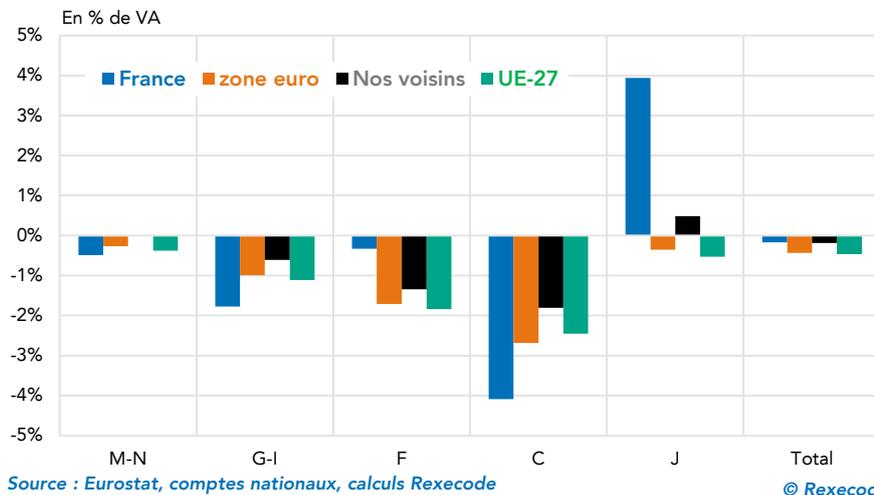
Les données de comptabilité nationale mises à disposition par Eurostat nous renseignent aussi sur l'évolution des prélèvements par grand secteur d'activité économique, en ce qui concerne les prélèvements directs situés en haut du compte de résultat (hors imposition sur les bénéfices et crédits d'impôts sur les sociétés), et nets des subventions d'exploitation⁸.

Entre 2010 et 2023, les prélèvements exprimés en pourcentage de la valeur ajoutée diminuent légèrement sur l'ensemble des branches en France, et diminuent un peu plus fortement en moyenne dans les autres pays européens.

Les évolutions diffèrent fortement d'un secteur à l'autre : en France l'imposition a davantage baissé que dans les autres pays sur les branches manufacturières et des services de commerce, hôtellerie-restauration et transports. A l'inverse, elle a moins diminué dans la construction et fortement augmenté dans l'information-communication.

⁸ Les données disponibles n'incluent pas une ventilation de l'impôt sur les sociétés par branche d'activité au sens de la comptabilité nationale. C'est pour cette raison que nous les traitons comme des prélèvements relatifs à la seule exploitation de l'activité.

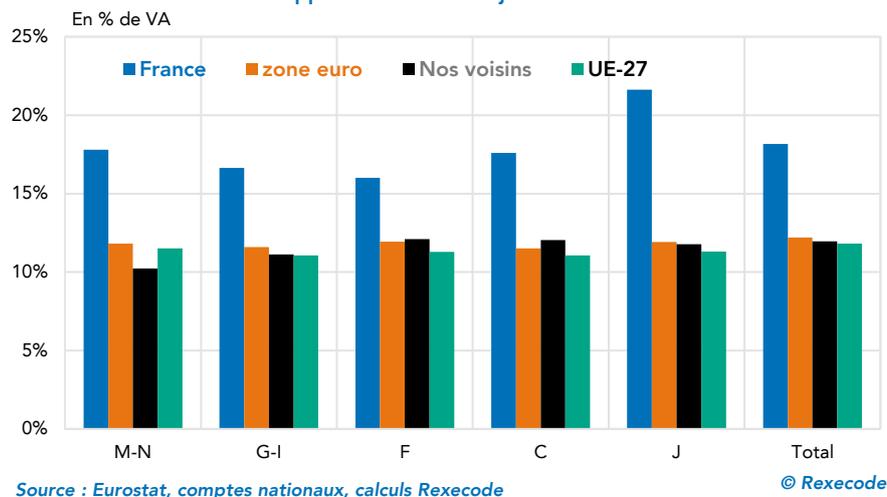
Evolution des prélèvements nets sur le compte d'exploitation rapportés à la valeur ajoutée entre 2010 et 2023



Note : appellation des secteurs : C : industrie manufacturière, F : construction, G-I : commerce, hôtellerie-restauration et transports, J : information communication, M-N : services professionnels, techniques, scientifiques, administratifs et de soutien.

Au terme de ces évolutions, le niveau de prélèvements supportés par les entreprises des différentes branches demeure plus important en France que dans les autres pays européens, avec un écart qui va de 4 points de valeur ajoutée pour la construction à près de 10 points pour l'information communication.

Prélèvements nets sur le compte d'exploitation rapportés à la valeur ajoutée en 2023



4. Conclusion : une résorption partielle et interrompue de l'écart de prélèvements entre la France et ses voisins

L'année 2025, avec 21 milliards d'euros de hausses de prélèvements, dont les deux tiers portant sur les entreprises, marque une double rupture :

- Rupture avec la politique de l'offre menée depuis 2013, qui avait permis, graduellement, d'annuler les hausses de prélèvements sur les entreprises intervenues entre 2010 et 2013, et même de leur procurer temporairement un surcroît de compétitivité avec la baisse des impôts de production en 2021 et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en 2023 ;
- Rupture avec le mouvement de résorption partielle de l'écart de prélèvements vis-à-vis des autres pays européens, globalement, et plus particulièrement sur les entreprises et sur le capital ; ces écarts demeurent importants, et pourraient à nouveau s'accroître sous l'effet des mesures politiques mises en œuvre depuis 2024.

L'inflexion à la hausse des prélèvements de 2024 et 2025 pourrait marquer le début d'un nouveau choc fiscal : elle est néanmoins d'amplitude moindre à la hausse de prélèvements de 2011 (1,1 point de PIB), qui avait été suivie de hausses encore plus marquées en 2012 et 2013. Ce nouveau choc fiscal, s'il se confirmait, partirait d'une base plus élevée qu'en 2010, du fait des 1,7 point de PIB de hausses cumulées nettes intervenues depuis. Le taux de prélèvements obligatoires en 2025 est quant à lui supérieur de 2,2 points de PIB par rapport à son niveau de 2010.

Pour avoir une vision globale des charges financières pesant sur les entreprises et les ménages du fait des choix de politiques publiques, le suivi des prélèvements obligatoires mériterait d'être complété par une évaluation des conséquences financières des réglementations mises en œuvre par les pouvoirs publics. Plusieurs de ces réglementations induisent, de manière obligatoire, des charges financières prélevées sur les ménages ou les entreprises, qui servent à financer des politiques publiques, tout en n'apparaissant pas dans le champ des prélèvements obligatoires. L'Inspection générale des finances relevait ainsi dans son rapport publié en juin 2024 que le montant des éco-contributions collectées pour financer les filières à responsabilité élargie du producteur a augmenté de 0,9 Md€ en 2010 à 1,9 Md€ en 2022, et qu'il devrait atteindre 8 Md€ en 2029⁹. La Cour des comptes estimait dans son rapport de juillet 2024¹⁰ que les certificats d'économie d'énergie représentent « un coût de 6 Md€ par an, supporté par chaque ménage à hauteur de 164 euros ». L'accroissement de ces charges obligatoires non fiscales au cours de la dernière décennie, qui est amené à s'amplifier, vient s'ajouter la tendance globale à la hausse des prélèvements obligatoires.

⁹ Voir le rapport ici : <https://www.economie.gouv.fr/cge/filieres-rep>

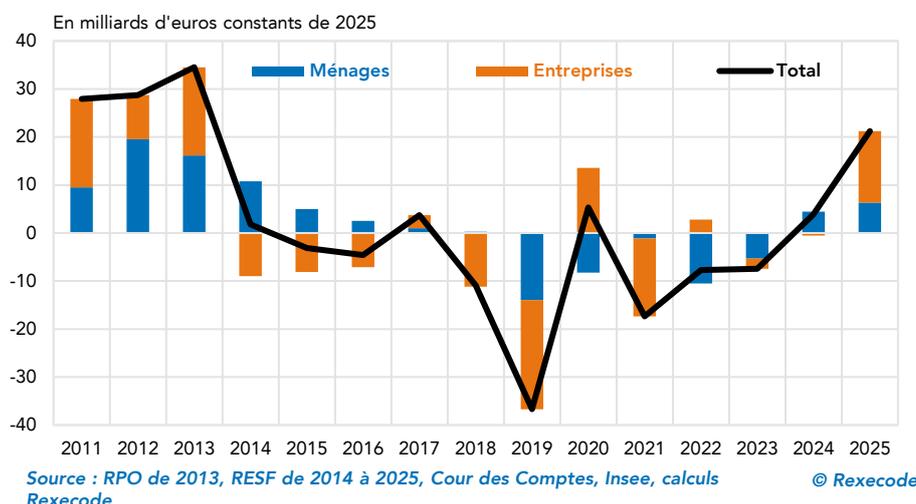
¹⁰ Voir le rapport de la Cour des comptes, [Les certificats d'économie d'énergie](#), juillet 2024.

Annexe

Totaux annuels et cumuls des mesures nouvelles de prélèvements en euros constants

Convertir les montants de mesures nouvelles de prélèvements en euros constants permet de neutraliser les effets de l'évolution des prix qui a eu lieu depuis quinze ans. Les conclusions de l'analyse réalisée en euros courants ne s'en trouvent pas fondamentalement modifiées, même si les montants des mesures passées, hausses comme baisses, sont réévalués à la hausse une fois exprimés en euros de 2025, sous l'effet mécanique de l'inflation. En particulier, on retrouve bien les quatre phases d'orientation des prélèvements depuis 2010.

Montants annuels des mesures nouvelles de prélèvements obligatoires



Montants annuels de mesures nouvelles de prélèvements obligatoires, en milliards d'euros constants de 2025

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ménages	9,5	19,6	16,2	10,8	5,0	2,5	1,0	0,3	-14,0	-8,2	-1,1	-10,5	-5,3	4,5	6,3
Entreprises	18,4	9,2	18,4	-8,9	-8,1	-7,1	2,7	-11,1	-22,7	13,6	-16,2	2,8	-2,1	-0,5	14,9
Total	27,9	28,7	34,5	1,8	-3,1	-4,6	3,7	-10,9	-36,7	5,3	-17,4	-7,7	-7,5	4,0	21,2

Source : calculs Rexecode à partir du rapport sur les prélèvements obligatoires (RPO) de 2013, des rapports économiques sociaux et financiers (RESF) de 2014 à 2025 et du rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques de la Cour des comptes pour 2025. Le déflateur utilisé pour le calcul en euros constants est le prix du PIB.

Les montants exprimés en euros constants peuvent être utilisés pour calculer le cumul des prélèvements année après année (voir tableau et graphique ci-dessous). **Le choc fiscal du début des années 2011 à 2013 a conduit à une hausse globale cumulée des prélèvements de 91 milliards d'euros constants de 2025** répartie à peu près à parts égales entre ménages (45 Md€) et entreprises (46 Md€).

Le montant total cumulé des mesures à compter de 2010 restait sensiblement inchangé jusqu'en 2017 (en 2017, le montant cumulé depuis 2010 était 89 Md€ en euros de 2025), **mais sa composition avait changé** (65 Md€ de prélèvements cumulés de prélèvements pour les ménages entre 2010 et 2017, 24 Md€ pour les entreprises), sous l'effet du début de la politique de l'offre amorcée à la suite du rapport Gallois.

Le cumul année après année des mesures de prélèvements depuis 2010 diminue ensuite en montant de 2018 à 2023, sous l'effet des mesures de baisse de fiscalité bénéficiant aux ménages et aux entreprises (voir *supra*). Au total, **les mesures nouvelles représentent une baisse de prélèvements de 75 milliards d'euros constants de 2025 de 2018 et 2023**, réparties à parts égales entre ménages (39 milliards d'euros constants de 2025) et entreprises (36 milliards d'euros constants de 2025).

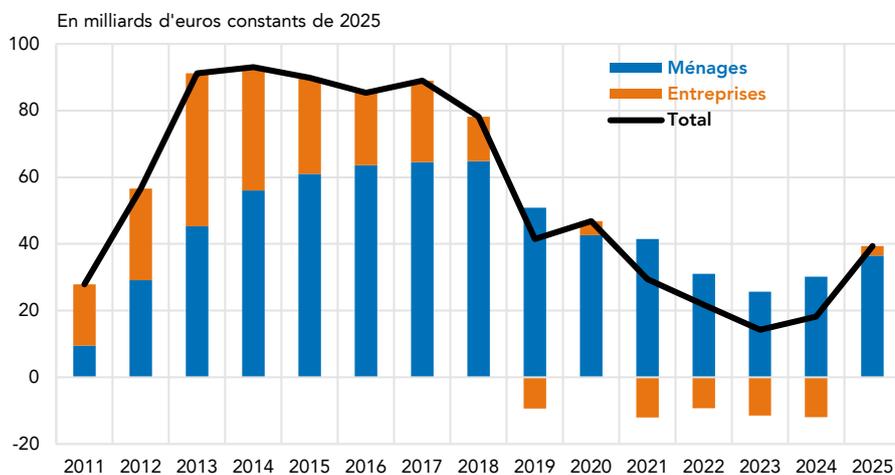
La hausse des prélèvements en 2024 et 2025 représente ensuite 25 milliards d'euros constants de 2025, dont 11 Md€ pour les ménages et 14 Md€ pour les entreprises.

Cumul des montants annuels de mesures nouvelles de prélèvements obligatoires, en milliards d'euros constants de 2025

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ménages	9,5	29,1	45,3	56,0	61,0	63,6	64,6	64,9	50,9	42,6	41,5	31,0	25,7	30,2	36,5
Entreprises	18,4	27,6	45,9	37,0	28,9	21,7	24,4	13,3	-9,4	4,2	-12,1	-9,3	-11,4	-12,0	3,0
Total	27,9	56,7	91,2	93,0	89,9	85,3	89,0	78,1	41,5	46,8	29,4	21,7	14,2	18,2	39,4

Source : calculs Rexecode à partir du rapport sur les prélèvements obligatoires (RPO) de 2013, des rapports économiques sociaux et financiers (RESF) de 2014 à 2025 et du rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques de la Cour des comptes pour 2025. Le déflateur utilisé pour le calcul en euros constants est le prix du PIB.

Cumul des mesures nouvelles de prélèvements obligatoires



Source : RPO de 2013, RESF de 2014 à 2025, Cour des Comptes, Insee, calculs Rexecode © Rexecode

Au total, en 2025, le cumul des mesures nouvelles de prélèvements adoptées depuis 2010, hausses et baisses, est de 39 milliards d'euros constants de 2025. Autrement dit, les mesures de baisses intervenues de 2015 à 2023 ne compensent totalement pas les hausses intervenues avant, entre 2010 et 2014, et après, depuis 2024.

Le cumul des mesures portant sur les entreprises est légèrement positif, de +3 Md€ : autrement dit, les hausses et baisses de prélèvements depuis 2010 sur les entreprises se sont quasiment contrebalancées.

En revanche, la somme des mesures sur les ménages est positive et de l'ordre de 37 Md€. Les baisses de prélèvements intervenues entre 2018 et 2023 n'ont pas compensé les hausses précédentes, puis sont venues s'y ajouter les nouvelles hausses entrées en vigueur en 2024 et 2025.

Rexecode, l'analyse économique au service des entreprises

1

Un service d'études économiques dédié à l'entreprise

Rexecode offre à ses adhérents en exclusivité :

- un **diagnostic** de la conjoncture mondiale
- des **prévisions** argumentées
- un **réseau** d'échanges avec les entreprises adhérentes et les économistes
- une **équipe** disponible (documentalistes, statisticiens, économistes)
- les **outils** de l'analyse économique (tableaux de bord, diapotheques, radars, etc.)

2

Un acteur du débat de politique économique

Rexecode met à la disposition du public :

- des **documents de travail, notes d'actualité, tableaux de bord, cahiers de graphiques** sur les enjeux majeurs de la politique économique : croissance, compétitivité, emploi, économie numérique, développement durable, finances publiques
- des **enquêtes originales** (trésorerie des entreprises françaises, compétitivité qualité et prix des produits des grands exportateurs mondiaux)



Pour en savoir plus sur le forfait adhérent ou les études publiques, contactez-nous : contact@rexecode.fr

24 place du Général Catroux
75017 PARIS
Tél. (33) 01 53 89 20 89

www.rexecode.fr

Documents de travail récemment parus

Etude Rexecode-SKEMA de la compétitivité des exportations françaises auprès des importateurs étrangers	N° 96 - juin 2025
Sortir l'économie française de l'enlisement par une réelle volonté de croissance	N° 95 - février 2025
La compétitivité française en 2024 - un nouvel équilibre : plus de production, moins d'importation, plus de services, moins de biens	N° 94 - février 2025
La surfiscalisation du travail qualifié en France - Conséquences économiques et enjeux pour les entreprises des secteurs représentés par la Fédération Syntec	N° 93 - janvier 2025
La durée effective du travail en France et en Europe en 2023, et la quantité de travail dans l'économie	N° 92 - décembre 2024
Les freins à la progression salariale - Enquêtes sur l'impact des dispositifs socio-fiscaux	N° 91 - juin 2024
Faire de la décarbonation un levier de croissance - La France face aux stratégies mondiales de décarbonation	N° 90 - avril 2024
La compétitivité française en 2023	N° 89 - février 2024
La durée effective du travail en France et en Europe en 2022	N° 88 - décembre 2023
Etat des lieux de la fiscalité locale de production	N° 87 - septembre 2023
Enjeux macroéconomiques de la régulation économique du médicament	N° 86 - juillet 2023
Comment répondre à plus de besoins collectifs avec moins d'argent public ?	N° 85 - juin 2023
La compétitivité française en 2022 - Recul endigué des parts de marché mais déficit extérieur record	N° 84 - janvier 2023